

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2015338	Date d'inspection Le 03 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 2 (2014)		Numéro de téléphone (506) 852-3636	
Adresse 345 avenue Bras-D'Or Dieppe NB E1A 2B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	03 nov. 2022	03 nov. 2022
<p>Commentaires : Un groupe d'enfant de 15-23 mois est groupé avec un groupe d'enfants de deux ans dans la cour extérieur. Les enfants de moins de 24 mois ne doivent pas être groupés avec des enfants d'autres groupes d'âge. Le groupe d'enfant de moins de 24 mois avait terminé leur période de jeu extérieur et son entré à l'intérieur.</p> <p>Une discussion entre l'inspectrice et la responsable a eu lieu pendant l'inspection de renouvellement en lien avec le groupe d'enfant de moins de 24 mois. La responsable confirme qu'habituellement ce groupe d'enfants vont pour une marche. La lacune est maintenant conforme.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	03 nov. 2022	03 nov. 2022
<p>Commentaires : Un membre du personnel n'a pas la description de ses fonctions et de ses responsabilités dans son dossier. La responsable a reçu la description des fonctions et des responsabilités de l'employé et ceci fût ajouté au dossier. La lacune est maintenant conforme.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	03 nov. 2022	03 nov. 2022
<p>Commentaires : Un membre du personnel n'a pas une déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis dans son dossier. La responsable a reçu la copie de la déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis et ceci fût ajouté au dossier. La lacune est maintenant conforme.</p>			
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	03 nov. 2022	03 nov. 2022

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Une boisson chaude est trouvée dans une classe. Les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure sont interdite.</p> <p>Les boissons chaudes, même si elles sont servies dans une tasse munie d'un couvercle sécurisé, ne sont pas permises dans les aires de jeu.</p> <p>Interdire les boissons chaudes dans les aires de jeu diminue le risque de brûlures chez les enfants. La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux
<p>Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé le jeu extérieur en matinée, la période du diner, la sieste et la collation (banane avec pain) en après-midi.</p> <p>Le permis est recommandé,</p>

original signé par  
Jessica Belliveau-Doiron

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 novembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Tina Leblanc

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 novembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date